

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

Mairie de Les Premiers Sapins

Nods

25580 LES PREMIERS SAPINS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 juin 2018 à 20h30 Salle des fêtes de Nods

L'an 2018, le 14 juin à 20h30, le conseil municipal de la commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 08 juin 2018 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Nods.

Etaient présents tous les membres sauf absents excusés : BERTIN Philippe, BEY Tiffany, CHANEZ Raphaël, COULOT Jean-Pierre, DREZET Alexandra, FAIVRE COURTOT Clarisse, GAUDUMET Mickaël qui donne procuration à Alexandre COINTET, HENRIOT Brice, LARDIER Martine, MARTINENGHI MARANHAS Gloria, MOUROT Christian, MOUROT Denis, MOUROT Stéphanie, PANDOR Irénée, VOUILLOT Jean-Pierre, VOUILLOT Véronique.

Effectif présent : 36 ; Suffrages exprimés : 37

Le Maire fait part au conseil de la démission de madame Béatrice COLLIN en date du 04/05.

Le maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour le sujet suivant : remboursement de frais divers à un élu, travaux de voirie (demande de subvention).

Madame NICOD Isabelle a été élue secrétaire.

1/ Approbation du compte rendu de conseil municipal.

Le compte rendu du conseil municipal du 03/05/2018 est approuvé à l'unanimité.

2/ Finances.

A/Budget annexes : décisions modificatives :

a/ Budget maison médicale : afin de pallier à une insuffisance de crédits à l'article 6611 (intérêts d'emprunts) il convient d'ouvrir des crédits pour un montant de 360 €.

b/ Budget zone artisanale : afin de pallier à une insuffisance de crédits à l'article 65888 (autres charges de gestion courante) il convient d'ouvrir des crédits pour un montant de 1 €.

c/ Budget MSAP : afin de pallier à une insuffisance de crédits à l'article 6161 (assurance multirisque) il convient d'effectuer un virement du budget principal vers le budget MSAP comme suit :

BP article : 65738 : 8000 € ; Budget MSAP article 7551 : 8000 €

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité.

B/Budget principal : décisions modificatives :

1/ Afin de pallier à une insuffisance de crédits au chapitre 67 (charges exceptionnelles), le Maire propose au conseil d'ouvrir des crédits à l'article 6745 pour un montant de 1000 €.

2/ Opérations d'ordre au chapitre 041 :

Afin de réajuster des opérations d'ordres incorrectement enregistrées au budget il convient de passer les écritures suivantes :

Chap. 041: investissements recettes, Art 2313 : + 88 297.01, Art 21318 : + 26 072.61, Art 2033 : + 1 265.66

Chap. 041 : investissements dépenses, Art 2161 : + 44 268.26

3/ Virement à la section d'investissement :

Les articles 023 et 021 n'étant pas équilibrés (-2000 € au 021), il convient de réécrire les écritures comme suit : Art 023 : 309 006.02 Art 021 : 309 006.02

Après délibération ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

C/Remboursement de facture à un élu.

Dans le cadre de l'organisation du repas de la fête des mères à Vanclans, il sera remboursé à monsieur GIRARDET Pascal une somme de 60.21 € suite à l'achat de fromage pour le repas de la fête des mères à Vanclans.

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité.

D/Remboursements GROUPAMA.

Dans le cadre de l'affaire qui oppose la commune à monsieur CHAILLET de Nods et d'un dégât des eaux dans l'église de Nods/Chasnans, GROUPAMA rembourse à la commune les frais d'honoraires d'avocats

(phase amiable) à hauteur de 1212 € et verse un acompte de 8 690.40 € sur un total 12 303 € pour le 2° dossier.

Après délibération ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

3/ Bâtiments communaux.

Cimetière d'Hautepierre le Chatelet :

Isabelle NICOD présente au conseil la dernière maquette du projet d'aménagement du cimetière de Hautepierre le Chatelet, créée par le cabinet ACESTI, et validé par le conseil communal.

Après délibération ce projet est validé à l'unanimité.

Attribution de logements sur Nods :

* Monsieur le Maire expose au conseil les demandes de location de :

a/ monsieur ZANOTELLI Sébastien, pour le logement T4 situé à : 8 rue de la cure, Nods, 25580 Les Premiers Sapins. Loyer de 569.67 €. Charges : néant.

Le bail de logement conventionné prendra effet le 01/09/2018.

b/ madame DUSSART Delphine et monsieur DUSSART Jean-Pierre (père), pour le logement T3 situé à : 10 rue de la cure, Nods, 25580 Les Premiers Sapins. Loyer de 398.74 €. Charges : néant.

Le bail de logement conventionné prendra effet le 01/08/2018.

Après délibération ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

4/ Lotissement.

Alexandre COINTET présente au conseil les premières planches du projet de lotissement qui serait situé au niveau de « Les Perrières » en dessous du stade de football. Ce lotissement serait composé de 6 à 7 parcelles (le débat s'engage sur ce sujet). Ce projet de lotissement se situant au niveau de l'OAP n°5 sur le PLU (Orientations d'Aménagement et de Programmation n°5), il devra respecter quelques points :

- Création d'une place de retournement et création d'un chemin piéton vers le stade.
- Respect de la densité de logements (12logts/ha) avec des habitats individuels.
- Un talus arboré ou Merlon anti-bruit sur la zone nord-est du lotissement (à côté de la RN 57).

Le projet est à l'étude. Le conseil émet quelques remarques (baisser la densité, aménagement paysager). De nouvelles planches seront demandées à la CCPHD et au cabinet Coquard.

5/ Ecole communale.

A/ voyage scolaire : Isabelle NICOD rappelle au conseil que dans le cadre du voyage scolaire des cm1/cm2 pour une semaine en Auvergne il a été voté au budget une allocation de 50 € pour chacun des 51 élèves concernés.

B/ Ordinateurs de l'école :

Dans le cadre du rééquipement en ordinateurs et matériels numérique de l'école communale, et après étude de plusieurs devis, le Maire propose d'attribuer le marché à l'entreprise « Clic et Com » pour un montant de 10 163.53 € HT.

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6/ Foncier :

A/ Vente d'aisance à Hautepierre le Chatelet.

Suite à la demande d'achats d'aisance de Mme FORTIN qui réhabilite un logement au 3 rue Emile Lonchamp, le conseil communal a donné un accord de principe et proposé la même démarche aux voisins (monsieur et madame NICOD Roger, 1 rue E. Lonchamp). Le géomètre est intervenu le 17 mai et le plan de bornage provisoire présenté en séance fait apparaître 242 m² pour Mme FORTIN et 224 m² pour M. et Mme NICOD Roger. La délibération (nécessaire au notaire) ne pourra être prise qu'avec le document définitif.

B/ Achat de foncier pour le cimetière de Hautepierre le Chatelet :

Un accord de principe a déjà été donné par le conseil au prix de 25 € le m² ; suite à l'intervention du géomètre le 17 mai, le bornage définitif a été réalisé et concerne 251 m². La délibération (nécessaire au notaire) ne pourra être prise qu'avec le document définitif.

C/ Vente d'aisance à Rantechaux :

Le Maire expose au conseil qu'afin de permettre à madame JACQUOT de Rantechaux de faciliter l'accès

à sa propriété, il lui est proposé d'acquérir une partie de la parcelle ZE 11 (aisance) au tarif de 10 € le m². Le terrain étant en cours de bornage (aux frais de l'acquéreur) il est demandé au conseil de prendre une décision de principe.

Le débat s'installe autour de l'opportunité de cette vente parmi les élus.

Après délibération cette proposition est adoptée à la majorité moins 7 contres et 10 abstentions.

7/ Forêts.

La parcelle ZN 51 sur Nods, d'une surface globale de 1.12 ha, est à vendre. La commune va proposer au propriétaire de se porter acquéreur de cette parcelle pour un montant de 20 500 €. Une décision sera prise au prochain conseil municipal.

La commune a reçu des propositions de vente de parcelles boisées :

A/ Sur Athose : les parcelles B 153 et 154 d'une surface globale de 49 a 20 ca.

Après avis de l'ONF, et après accord avec les propriétaires (succession PROUDHON Henri), la commission forêts propose au conseil d'acquérir ces parcelles au prix suivant : 3 900 €.

B/ Sur Chasnans : la parcelle 128 ZA 13 d'une surface globale de 61 a 12 ca.

Après avis de l'ONF, et après accord avec les propriétaires (indivision consorts PROUDHON), la commission forêts propose au conseil d'acquérir cette parcelle au prix suivant : 1 000 €.

C/ Sur Athose (La Grande Pâturage) : la parcelle C 177 d'une surface globale de 25 a 42 ca.

Après avis de l'ONF, et après accord avec les propriétaires (LOMBARD Didier), la commission forêts propose au conseil d'acquérir cette parcelle au prix suivant : 4 000 €.

Après délibération ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

D/ Vente de bois de chauffage.

Dans le cadre de la vente de bois de chauffage (6 stères de bois) par la commune, et après réception et étude des offres reçues en mairie, le maire propose au conseil d'attribuer ce lot de bois à monsieur Pascal GIRARDET pour la somme de 110 €.

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité (Pascal GIRARDET ne prend pas part au vote).

8/ Information, communication.

A/ Site internet, droit à l'image : dans le cadre du site internet et du trombinoscope des élus, il est demandé à ceux qui désirent ne pas apparaître sur le site de se faire connaître au secrétariat.

B/ RGPD : règlement général sur la protection des données.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'AD@T de fournir une prestation de Délégué à la Protection des Données, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles,

Cette prestation permettra à la collectivité de nommer l'ADAT en tant que personne morale pour être Délégué à la Protection des Données et de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la prestation de l'AD@T de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé
- De désigner l'AD@T comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, notamment la convention avec l'AD@T et les conditions tarifaires.

9/ Ressources humaines.

Le Maire expose au conseil que Martin LE CORROLLER, actuellement au grade de rédacteur, a été proposé au grade de rédacteur principal de 2^o classe à compter du 01/07/2018.

Ainsi il convient de supprimer un poste de rédacteur à temps complet (35 h) et de créer un poste de rédacteur principal de 2^o classe à temps complet (35 h).

De même, dans le cadre des missions supplémentaires confiées à madame VAN SEGGELEN Christelle il est proposé d'augmenter son temps de travail hebdomadaire et de le passer à 28h.

Ainsi il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^o classe, sous contrat, à temps non complet de 24h50 hebdomadaire et de créer un poste d'adjoint administratif de 2^o classe, sous contrat, à temps non complet à 28h hebdomadaire.

Après délibération ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

10/ Voirie.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet de travaux de réfection de voirie communale (VC 104) il est proposé :

- D'approuver le projet présenté lors de la séance et s'engage à réaliser en 2018 les travaux dont le montant estimé de l'opération s'élève à **16 235.90 € euros H.T** soit **19 483.02 € TTC** ;
- De solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR ;
- Adopte le dossier de demande de subvention ;
- Accepte de prendre en charge la partie résiduelle des travaux ;

Se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres : 8 117.95 € HT

Subventions Etat (50 %) : 8 117.95 € HT

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières relatives à cette opération et à signer tout document s'y rapportant.

Après avoir délibéré le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

11/ Jury d'assises pour 2019.

Dans le cadre de la désignation des jurés d'assises pour 2019, la commune ayant une population supérieure à 1 300 habitants il convient de désigner par tirage au sort sur la liste électorale 3 personnes pour faire partie de la pré liste. Ces personnes seront proposées ensuite à la Cour d'Assises de Besançon qui en désignera un au final. Les 3 personnes qui ont été désignées ce soir seront prévenues par courrier de la mairie.

12/ Recensement.

Le Maire expose au conseil qu'une enquête de recensement aura lieu dans la commune du 17/01 au 16/02/2019. A ce titre il convient de désigner un coordonnateur communal. Le Maire propose de désigner Mickaël GAUDUMET.

Après avoir délibéré le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

13/ Questions diverses.

- STEP (station d'épuration de Vanclans), point du dossier : Thierry DEFONTAINE expose au conseil que les travaux sont arrêtés car les entreprises sont confrontées à un sol très instable. Des études de sol complémentaires vont être effectuées. Un surcoût des travaux est à prévoir. Les chiffres seront annoncés au prochain conseil.
- Etude pour l'achat d'un tracteur : un groupe de travail pour étudier la gestion du parc des tracteurs est créé : Thierry DEFONTAINE, Bernard BOLE, Pierre COULOT, Patrick MOUROT, Denis GANNARD, Hervé JOUFFROY, Michel SANCEY.
- Projet de logement pour les personnes âgées : le Maire rappelle au conseil qu'une étude technique va être diligentée par SOLIHA afin de mesurer la faisabilité et le coût de réhabilitation d'un logement pour personnes âgées dans un bâtiment au village de Nods. Par ailleurs le groupe de travail continue de se rencontrer afin de proposer un projet au conseil en septembre.
- Afin de bénéficier de soutiens financiers obtenus par la CCPHD, une réflexion est ouverte pour l'aménagement de l'aire de stationnement de voitures et d'arrêt du car Mobidoubs, et éventuellement l'extension sur un parking de covoiturage.
- La réunion des associations le 2 juin a acté un certain nombre de principes pour l'organisation de la fête villageoise de 2019. Jean-Luc Guerringue a été proposé comme pilote de l'organisation.
- Le 29/06 à Rantechaux sera organisé un repas (barbecue) pour les élus et les salariés.

Fin de la séance à 22h30.

Le Maire

Pierre-François BERNARD

